

2023

Rapport de dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020



Mensah K. K. DZIVENOU

ITIE-Togo

18/08/2023

Table des matières

Introduction	2
1. Résumé succincte des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020	3
2. La campagne de dissémination : du 24 juillet au 04 août 2023	6
Conclusion	10
Annexe 1 :	11
Termes de Référence de la Dissémination et des débats publics	11
Dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 et promotion du débat public dans les régions et communes des localités d'exploitation minière	12
Liste des participants ciblés suivant les localités.....	15
Liste des membres de l'équipe ITIE	16
Annexe 2 :	17
Les différentes communications sur les thèmes de la dissémination	17

Introduction

L'ITIE exige la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.

L'objectif de la dissémination est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du Togo en vue d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans toutes les composantes de la chaîne de valeur.

La vulgarisation des informations et connaissances sur le secteur extractif et sur les pratiques de la transparence et la redevabilité peut donc permettre de renforcer les capacités des citoyens à demander des comptes à leurs gouvernants et accroître la responsabilité des dirigeants aussi bien de l'administration publique que des industries. Ainsi, la Norme ITIE exige la dissémination des rapports ITIE où sont concentrées l'essentiel des informations sur le secteur extractif.

Les activités de la dissémination se présentent sous deux volets complémentaires. Le premier volet a conduit l'équipe ITIE dans les chefs-lieux des différentes régions du pays et s'est déroulé sous forme d'ateliers de sensibilisation et le second volet s'est intéressé aux localités d'exploitation minière. Dans l'ensemble il s'est agi d'ateliers thématiques qui visent à la promotion du débat public et du débat national autour des dispositions de la norme de transparence. Le rapport 2018, 2019 et 2020, publiés respectivement le 22 juillet 2021, 10 décembre 2021 et le 5 juin 2023, sont les neuvième, dixième et onzième rapports ITIE-Togo qui ont fait l'objet de la présente campagne de dissémination sur toute l'étendue du territoire national. Le présent rapport rend compte des différentes étapes de la dissémination qui s'est déroulée du 24 juillet au 04 août 2023.

Le public cible de cette campagne de dissémination est composé essentiellement des représentants de l'administration publique, des représentants des régies financières, des entreprises extractives, des médias, des organisations corporatistes et des ONG et associations en général, ainsi que des représentants des collectivités territoriales, à savoir les responsables des communes, les chefs traditionnels, les membres des comités de développement de cantons, villages et quartiers.

L'équipe d'animation de la campagne dirigée par le Coordonnateur national de l'ITIE est composée des membres du Secrétariat technique et des membres du Comité de pilotage, notamment les représentants des différents collèges. Le financement des activités a été assuré sur le budget de l'Etat.

1. Résumé succincte des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 :

- Rapport ITIE 2018

Publié le jeudi 22 juillet 2021, le [Rapport ITIE-Togo 2018](#) rend compte des données du secteur extractif portant sur les revenus fiscaux et non fiscaux de l'année 2018, sous forme de paiements et revenus, comme exigés par la Norme ITIE 2019. Sur la base des données reportées par l'État, les revenus générés par le secteur minier représentent un montant total de 13,260 milliards de FCFA pour l'année 2018. Il s'agit notamment des paiements encaissés directement dans les comptes budgétaires de l'État pour un montant de 12,138 milliards de FCFA, des paiements sociaux (volontaires et obligatoires) au profit de tierces parties pour un montant de 0,708 milliard de FCFA et des dividendes perçus par l'État qui se sont élevés à 0,414 milliards de FCFA.

La part des revenus alloués directement au budget de l'État, et qui représente 91,5% du total des revenus du secteur, provient du secteur minier à hauteur de 82,4% et du secteur d'exploitation des nappes souterraines à hauteur de 9,7%. Le reste des revenus provient du secteur des carrières (7,8%) et du secteur artisanal qui représentent 0,2% des revenus budgétaires provenant du secteur extractif. Les données économiques présentées dans le rapport sont relatives à la contribution du secteur extractif dans les exportations qui représentent (18,23 %), dans le PIB (1,04 %), dans les revenus de l'État (2,19 %) et dans l'emploi (0,60 %).

Les entités déclarantes ont été également sollicitées pour reporter d'autres informations contextuelles comme les données sur la production, les exportations, l'emploi, les paiements sociaux et autres données prévues par la Norme ITIE 2019. La production du secteur minier a totalisé un montant de 185 363 millions de FCFA en 2018 contre 114 774 millions de FCFA en 2017, soit une augmentation de 70 589 millions de FCFA représentant 61,5%. Cette augmentation est expliquée principalement par l'entrée en production du calcaire par la

société WACEM ainsi que la hausse de la production du clinker et du phosphate. En 2018, la valeur des exportations du secteur extractif a totalisé 102 602 millions de FCFA provenant du secteur minier et des carrières. Les exportations du secteur extractif ont totalisé un montant de 102 602 millions FCFA, enregistrant une légère hausse de 3 937 millions de FCFA (4%) par rapport à 2017.

D'après le rapport général du Recensement Général des Entreprises (RGE 2018) réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) en février 2019, le pourcentage de la population active travaillant dans le secteur extractif est de 0,6% et occupe la 16ème position dans le classement de l'employabilité des secteurs d'activités au Togo. Toutefois, selon les chiffres collectés dans le cadre du présent rapport, les sociétés incluses dans le périmètre de conciliation ont employé 4 127 personnes en 2018, dont 313 femmes soit 7,58% et 3 814 hommes soit 92,42%.

Le rapport a constaté qu'aucune société ni entité gouvernementale n'a soumis les données financières désagrégées par projet. Il a noté l'absence de l'établissement et de la publication du rapport d'avancement annuel pour l'année 2018 au niveau du site web de l'ITIE Togo. Le rapport a aussi souligné une faible représentativité du sexe féminin au sein du Comité de pilotage (CP-ITIE) ainsi qu'au secrétariat technique et un manque d'informations détaillées par rapport à l'équilibre entre les sexes dans le secteur extractif. Le document fait cas de l'absence de considération de la question du genre et de l'inclusivité au niveau des plans annuels et des PV du CP-ITIE. Le rapport a débouché sur des recommandations relatives à chacun des constats observés.

Vingt-trois entreprises extractives, 8 agences gouvernementales et 15 préfectures/communes et 51 flux financiers ont constitué le périmètre du rapport.

- **Rapport ITIE 2019**

Le [Rapport ITIE 2019](#), publié le 10 décembre 2021, révèle que les revenus générés par le secteur extractif en 2019 font un montant total de 14,223 milliards de FCFA. Ce montant inclut les paiements encaissés directement dans les comptes budgétaires de l'État pour un montant de 13,903 milliards de FCFA, les paiements sociaux, c'est-à-dire les contribution volontaires et

obligatoires des entreprises extractives, au profit de tierces parties pour un montant de 73 millions de FCFA et les dividendes perçus par l'État qui sont de 248 millions de FCFA.

Ainsi donc la part des revenus alloués directement au budget de l'État représente 97,75% du total des revenus du secteur extractif, dont 89,7% provient du secteur minier et 6,8% du secteur d'exploitation des nappes souterraines. Le reste des revenus budgétaires, provenant du secteur extractif, soit 3,5% des revenus, provient du secteur des carrières (d'exploitation des matériaux de construction, sable et gravier).

Les travaux ont démontré que le secteur extractif a contribué, au Togo durant la même période, dans les exportations pour 20,85 %, dans les revenus de l'État pour 2,28 %, dans le PIB pour 0,99 % et dans l'emploi pour 0,60 %. Par ailleurs, en 2019, la valeur de la production du secteur minier et des carrières est estimée à 157 450 millions de FCFA contre 185 363 millions de FCFA en 2018, soit une régression de 27 913 millions de FCFA représentant (15%). Cette régression est expliquée principalement par l'effet compensé, d'une part, de la baisse de la production du clinker et du phosphate, respectivement de 39% et 31% et, d'autre part, de l'augmentation de la production du calcaire de 50%.

Les données du rapport permettent d'estimer la valeur des exportations du secteur extractif à un total de 88 623 millions de FCFA provenant du secteur minier et des carrières. On enregistre ainsi une baisse de près de 14 millions de FCFA (14%) par rapport à 2018 où la valeur des exportations du secteur extractif est estimée à 102 602 millions FCFA. Cette baisse est expliquée principalement par l'absence d'exportation d'or en 2019, valorisé à 10 millions de FCFA en 2018 ainsi que par la baisse de l'exportation du phosphate due à la régression de la production en 2019.

Les travaux de rapprochement des déclarations des entreprises, retenues dans le périmètre de conciliation, avec celles des régies financières de l'État, effectués sur la base du détail des paiements par quittance, ont permis de couvrir 97,5% du total des revenus du secteur extractif, sans prendre en compte les paiements sociaux ainsi que les déclarations unilatérales.

Le présent rapport couvre les revenus provenant de toutes les entreprises extractives détentrices de permis actifs au 31 décembre 2019 dans le secteur minier et des carrières ainsi que les sociétés de commercialisation de l'or et l'exploitation des nappes souterraines. Elles

sont au nombre de 24 retenues par le Comité de Pilotage dans le périmètre de conciliation de 2019. Sur la base de ce périmètre retenu des sociétés extractives et des flux de paiement pour l'année 2019, huit (8) régies financières et 15 Préfectures/Communes ont été sollicitées pour l'envoi des déclarations pour un total de 51 flux concernés.

- **Rapport ITIE 2020**

Le [Rapport ITIE 2020](#) couvre les revenus provenant de toutes les entreprises extractives détentrices de permis actifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 dans le secteur minier et des carrières ainsi que les sociétés de commercialisation de l'or et l'exploitation des nappes souterraines, retenues par le Comité de Pilotage dans le périmètre de conciliation de 2020. Les administrations gouvernementales recevant des revenus significatifs des entités extractives ont été sollicitées pour rapporter les revenus collectés du secteur extractif. Les entités extractives effectuant des paiements significatifs ont été également sollicitées pour fournir des données sur les paiements à l'Etat, les dépenses sociales et environnementales.

Les revenus totaux reçus du secteur extractif s'élèvent à 17,53 milliards de FCFA au cours de l'exercice 2020. Les revenus perçus par le Commissariat des Impôts (CI) et le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI) représentaient respectivement 42% et 22% du total des flux de revenus générés par le secteur. La contribution du secteur extractif représente 1,5% du PIB, 1,4% de l'emploi, 13,0% des exportations, et 2,5% des revenus de l'État. Des données sur la production et les exportations ont été également analysées dans le rapport.

A la fin des travaux de conciliation il se dégage un écart de 0,07 milliards de francs CFA, soit 0,45% du total des recettes de l'Etat.

2. La campagne de dissémination : du 24 juillet au 04 août 2023

La dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 a permis à l'équipe ITIE de visiter les populations d'Atakpamé, de Sokodé, Kara, Tsévié, Tabligbo et Vogon. Le lancement de la campagne nationale de dissémination de ces 6^{ème} et 7^{ème} rapports ITIE a donc eu lieu à Sokodé, chef-lieu de la région centrale.

2.1. Etape d'Atakpamé :

L'étape d'Atakpamé prévue pour démarrer la campagne le 24 juillet a plutôt commencé le 25 juillet pour des raisons d'organisation. L'équipe ITIE conduite par le Coordonnateur national,

Monsieur Didier Kokou AGBEMADON, a été accueilli dans la salle de réunion de l'Evêché d'Atakpamé, par le Préfet de l'Ogou, Monsieur Edoh AKAKPO. Il a souhaité la bienvenue à tous et s'est réjoui de la reprise de la dissémination des rapports ITIE suspendue depuis la crise de COVID-19. Il s'est également félicité du choix de la ville d'Atakpamé pour lancer la reprise de cette activité très attendue par la population. Après avoir dit combien les informations ITIE revêtent un grand intérêt pour les autorités de leurs localités ainsi que pour les citoyens, il a vivement souhaité que la publication aussi bien que la dissémination desdits rapports soient régulières pour donner l'occasion à la population des divers milieux du pays de se rendre compte des réalités du secteur extractif pour savoir contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Avant la présentation des résultats, conclusions et recommandations des trois rapports ITIE, les participants ont eu droit à une communication intitulée « Comprendre la Norme ITIE et ses exigences ». Ce thème a été présenté par un représentant du collège de la société civile au Comité de pilotage, Monsieur Adjé CHAKBERA. Ce dernier a entretenu les participants sur la naissance de l'initiative, son évolution avant de s'appesantir sur les exigences de la Norme ITIE.

Un débat s'est installé autour de la thématique et aussi sur les résultats et recommandations des trois rapports objet de la dissémination.

2.2. Etape de Sokodé

Après l'étape d'Atakpamé, c'est Sokodé qui a accueilli l'équipe ITIE le mercredi 26 juillet 2023. La séance qui a eu lieu à l'hôtel Aléhéri a été présidée par le premier adjoint au Maire de la Commune Tchaoudjo 1. Au nom du préfet de Tchaoudjo, qu'il représentait pour la circonstance, Monsieur Agrégna YERIMA a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé le vœu que de pareilles rencontres soient beaucoup plus fréquentes avec les acteurs de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Etaient réunis à l'occasion autour des autorités locales les différentes parties prenantes parmi lesquelles les organisations de la société civile, les médias locaux et les chefs traditionnels. Les échanges sur les conclusions des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 ont été précédés de la communication sur le thème retenu pour cette localité, à savoir « Les données financières et économiques ». Un thème qui a été développé par le représentant de l'Office togolais des recettes (OTR) au sein du Comité de pilotage,

Monsieur ATILA. Ce dernier a expliqué aux participants ce dont il s'agit dans les rapports ITIE lorsqu'on parle de données financières et économiques au regard de la Norme ITIE.

Les participants étaient au nombre de vingt-sept (27) participants ont pris une part active dans les discussions qui ont suivi la communication sur le thème présenté et les résultats des rapports ITIE. L'occasion leur a permis de soulever quelques difficultés auxquelles ils sont généralement confrontés vis-à-vis des certains exploitants. En guise d'exemple, il a été évoqué le cas de ceux qui, après avoir obtenu l'autorisation de l'administration minière, débarquent sur le terrain et commencent leurs activités sans contact préalable avec les autorités locales. L'idéal selon eux, c'est que notification soit faite aux autorités locales et que les exploitants en arrivant pour leurs activités se signalent auprès des mêmes autorités avant le démarrage de leurs activités.

2.3. Etape de Kara

La dissémination à Kara a eu lieu le vendredi 28 juillet 2020 dans la matinée autour du thème « Dépenses sociales et environnementales des industries extractives » dans la salle de réunion de l'Evêché de Kara. C'est le Préfet de la Kozah, le Colonel Didier Bakali, qui a accueilli la délégation au nom de la population et s'est réjoui de cette occasion qui permettra de mieux comprendre le bien-fondé de l'adhésion du Togo à l'Association ITIE et les dispositions la Norme ITIE, notamment celles relatives aux dépenses des industries extractives pour atténuer les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement et aussi pour le social.

Le thème développé par un expert de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), Monsieur Magnibo SERITCHI, a donné lieu à un riche débat ainsi que les résultats des rapports ITIE présentés par le Coordonnateur national de l'ITIE. Le débat a mis la lumière sur certaines réalités du secteur extractif à travers les informations contenues dans les rapports ITIE et aussi celles apportées par la présentation sur les dépenses sociales et environnementales. Les questions des participants à la réunion ont montré l'intérêt qu'ils portent à la gouvernance du secteur extractif dans la Kozah. La tournée dans le septentrion s'est limitée à l'étape de Kara étant donné que la région des savanes est en proie à l'insécurité due aux attaques djihadistes depuis quelque temps.

2.4. Etape de Tsévié

Tsévié a été l'étape charnière entre les chefs-lieux des régions et les localités minières. La dissémination s'est poursuivie sous forme d'atelier thématique, le lundi 31 juillet 2023. L'expert environnementaliste a une nouvelle fois été sollicité pour communiquer sur « l'impact environnemental des entreprises extractives ». En plus de ce thème, les résultats et conclusions et recommandations des trois rapports ITIE ont suscité un riche débat qui a permis de faire le tour des questions qui préoccupent les participants vis-à-vis des activités d'exploitation minière dans leur localité.

2.5. Etape de Tabligbo

Le mercredi 2 août 2023, la délégation de l'ITIE-Togo était à l'hôtel Tolérance de Tabligbo, où il a été question des « Données contextuelles et déclaration systématique » comme thème de la dissémination. Ce thème s'adressait essentiellement aux entités déclarantes invitées à cette étape de la dissémination. Les représentants des collectivités territoriales se sont beaucoup intéressés au thème. C'est le Coordonnateur national et un représentant de la société civile, Monsieur Pius KOUGBLENOU qui ont animé la séance. Il s'est agi de faire comprendre l'importance de la publication des identités des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives et d'évoquer la nécessité pour ces entreprises ainsi que les agences gouvernementales de publier sur Internet les données au fur et à mesure qu'elles sont générées. Ces informations, ajoutées aux résultats des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 ont permis d'asseoir un débat sur les diverses préoccupations soulevées par les uns et les autres. Les discussions ont eu lieu sous la présidence du préfet de Yoto, Monsieur Agossa DJOSSOU.

2.6. Etape de Vogan

La dernière étape de la dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 a été celle de Vogan. Elle a eu lieu le vendredi 4 août 2023. La salle de réunion de la place des fêtes Miséricorde de Vogan a servi de cadre pour réunir les participants essentiellement constitués des entités déclarantes, à savoir les régies financières de l'Etat et agences gouvernementales ainsi que les industries extractives. Ce public est également composé des représentants de l'administration au niveau local, des autorités locales à savoir les Maires, les chefs traditionnels, ainsi que des responsables de comités de développement et des représentants des organisations de la société civile. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du préfet de Vo, Monsieur Kokou Leguede. Comme partout ailleurs, les conclusions et recommandations des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 ont été dévoilées après la

présentation sur la thématique retenue, notamment « les licences/contrats miniers et déclarations systématiques ». Ces deux interventions ont donné lieu à des discussions avec les participants. Ceux-ci ont montré leur intérêt pour ces informations à travers le riche débat qui s'est ensuivi.

Conclusion

La campagne de dissémination des neuvième, dixième et onzième rapports ITIE au Togo a amené, une fois de plus, l'équipe de mise en œuvre du processus national de l'ITIE à sillonner tout le pays, omis la région des savanes sous restriction sécuritaire. Des ateliers thématiques ont permis de lancer le débat dans chaque milieu visité. La dissémination a servi les informations nécessaires pour amener les parties prenantes à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'ITIE pour des progrès satisfaisants pour tous. Les différentes étapes ont permis d'échanger avec les participants aux ateliers sur les conclusions des rapports ITIE et en même temps sur les exigences de la Norme ITIE à respecter dans lesdits rapports.

Annexe 1 :
Termes de Référence de la Dissémination et des débats publics



Dissémination des rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 et promotion du débat public dans les régions et communes des localités d'exploitation minière

Termes de Référence

1. CONTEXTE

Le Togo a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le 10 octobre 2010, pour promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif afin d'accroître ses revenus et améliorer les conditions de vie de la population. Cet objectif nécessite un renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes pour garantir la prévisibilité des revenus issus des industries extractives. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE en associant les entreprises et la société civile. La dissémination qui a pour objet de susciter des débats publics constitue donc la clé pour trouver de façon consensuelle les solutions et approches pouvant améliorer et renforcer la qualité de la gouvernance du secteur extractif avec la contribution active de tous les citoyens éclairés par des informations fiables et crédibles. La dissémination des rapports ITIE est donc cette activité de la mise en œuvre de la Norme ITIE qui permet aux citoyens d'être informés et éclairés sur la gouvernance du secteur extractif. Elle doit également favoriser et alimenter le débat public pour permettre à toutes les parties prenantes de contribuer à l'amélioration de la gouvernance.

2. JUSTIFICATION

Depuis son adhésion, le Togo a déjà publié onze (11) rapports ITIE de 2012 à ce jour. À chaque fois, une campagne de dissémination a toujours été organisée pour éclairer la population et nourrir les débats publics sur la gouvernance du secteur extractif. Car, selon les principes de l'ITIE, les rapports ITIE doivent être compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuer au débat public. La Norme ITIE insiste d'ailleurs sur la nécessité d'un débat élargi fondé sur les résultats et impacts de la mise en œuvre de l'ITIE. C'est ainsi que chaque rapport ITIE doit faire l'objet de dissémination sur toute l'étendue du territoire national. Le dernier rapport ITIE couvrant les données de l'année 2017 a été publié en 2019 et a fait l'objet de dissémination en 2020. Malheureusement la crise de la maladie à coronavirus encore appelée COVID-19 à laquelle a fait face le Togo, comme tous les pays du monde, a ralenti énormément les activités de l'ITIE-Togo qui a besoin de se relancer pour poursuivre la mise en œuvre du processus. C'est dans ce contexte que l'ITIE-Togo, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail 2023 entend organiser la campagne de dissémination de ses 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} rapports ITIE avant la fin de l'année 2023.

3. OBJECTIFS

La dissémination des rapports ITIE vise à faire connaître le contenu desdits rapports à toute la population qui doit s'appuyer sur les informations financières, économiques et contextuelles qui y sont contenues pour nourrir le dialogue de façon constructive sur la transparence et la redevabilité dans les régies financières de l'Etat et dans la comptabilité des entreprises extractives du Togo.

Spécifiquement, elle permet de :

- ✓ alimenter le débat public par les données ITIE ;
- ✓ indiquer au public la voie d'accès aux données ITIE ;
- ✓ informer et sensibiliser la population de toutes les régions du Togo et surtout des communautés des zones minières sur les conclusions des rapports ITIE-Togo ;
- ✓ offrir aux citoyens les informations nécessaires pour participer efficacement au débat public autour de la gestion des ressources naturelles du pays ;
- ✓ faire connaître les principes et exigences de la Norme ITIE ;
- ✓ sensibiliser sur les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo ;
- ✓ faire comprendre le rôle de la société civile dans la mise en œuvre.

4. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ la population est informée que les rapports ITIE 2018, 2019 et 2020 sont disponibles et publiés ;
- ✓ le public est informé du contenu du rapport ITIE ;
- ✓ les parties prenantes sont capables d'utiliser les informations ITIE pour contribuer au débat public sur la gouvernance du secteur extractif ;
- ✓ le public est informé des principes et exigences ainsi que de la mission et de l'importance de la mise en œuvre de l'ITIE.

5. ACTIVITES ET CIBLES

La dissémination sera organisée à travers :

1. un déplacement itinérant de sensibilisation dans les chefs-lieux des différentes communes et/ou régions où se développent des activités d'exploitation minière et d'exploitation de l'eau souterraine au Togo ;
2. des communications sur les différents aspects (thèmes) de la Norme ITIE avec les différentes parties prenantes ;
3. des communications sur les résultats et impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo ;
4. des émissions-débat radiodiffusées et/ou télédiffusées selon les réalités du milieu (existence de radios ou télévisions locales).

Calendrier des activités budgétisées

Elles consistent à tenir des réunions de sensibilisation, et à animer des émissions, pour présenter et expliquer le rapport aux populations du pays dans les cinq chefs-lieux des régions administratives et/ou des différentes communes d'exploitation minière.

N°	Date	Horaire	Lieu	Thème	Présentateur	Participants
1	23 juillet 2023	11 h	ST/ITIE	Départ de l'équipe ITIE pour Atakpamé	Coordonnateur national	8
2	24 juillet 2023	8 h – 17 h	Atakpamé Salle Moisson Evêché	Comprendre l'ITIE, sa Norme et ses exigences	TCHAKBERA Adj, Radio Lomé	30
3	26 juillet 2023	8 h – 17 h	Sokodé Hôtel Aleheri <i>Nuitée</i>	Données financières et économiques	SEWONOU Biova Kodjo, OTR	40
4	28 juillet 2023	8 h – 17 h	Kara Evêché <i>Nuitée x 2</i>	Dépenses sociales et environnementales des industries extractives	ANGE	30
	29 juillet 2023	9 h	Hôtel à Kara	Retour de l'équipe ITIE à Lomé	Coordonnateur national	8
5	31 juillet 2023	8 h – 17 h	Tsévié Mélissa Opéra	Impact environnemental des activités extractives	Environnementaliste ANGE/Ministère	30
	1 ^{er} août 2023	11 h	Hôtel Tsévié	Départ équipe ITIE pour Tabligbo	Coordonnateur national	8
6	02 août 2023	8 h – 17 h	Tabligbo La Tolérance	Données contextuelles et déclarations systématiques	PIGNAN-GNANSA, UPF (MEF)	40
7	4 août 2023	8 h – 17 h	Vogan Hôtel Akofa	Licences/Contrats miniers et déclarations systématiques	SOGLE Damegare, DGMG	30
8	Septembre 2023	8 h – 17 h	Lomé OCDI	Résultats et impact de l'ITIE	KOUGBLENOU Kossi Pius, ONG ACOMB	52

6. FINANCEMENT

Les activités sont menées sur le Budget de l'Etat togolais.

Liste des participants ciblés suivant les localités

N°	Date et Lieu	Distance en km	Thème	Cibles	Nombre
1	Atakpamé 24 juillet 2023	Lomé- Atakpamé- Lomé : 320 km	Comprendre l'ITIE, sa Norme et ses exigences (CHAKBERA)	Maires	04
				Administration et entreprises locales	05
				Chefs traditionnels	04
				CDQ	08
				OSC (ODHI, AB-VIE, CREJe, ODJOUGBO, UCJG, SOS VITA)	06
				Médias (ATOP, Radio Virgo Potens, AfricImpact)	03
				Communicateur	01
				Participants d'Atakpamé	31
2	Sokodé 26 juillet 2023	Lomé- Sokodé- Lomé : 680 km	Données financières et économiques (SEWONOU)	Maires	04
				Chefs	07
				CDQ	07
				OSC (Dimension humaine,	07
				Médias locaux	05
				Communicateur	01
				Participants de Sokodé	31
3	Kara 28 juillet 2023	Lomé-Kara- Lomé : 840 km	Dépenses sociales et environnementales des industries extractives (ANGE)	Maires	04
				Médias de la localité	05
				Chefs traditionnels	05
				CDQ	06
				Administration locale	03
				OSC	07
				Communicateur	01
				Participants de Kara	31
4	Tsévié 31 juillet 2023	Lomé-Tsévié- Lomé : 100 km	Impact environnemental des activités extractives (ANGE)	Maires	04
				Administration	03
				Entreprises locales	02
				Chefs traditionnels	08
				CDQ	08
				OSC	05
				Médias (ATOP, Radio Horizon FM, AtlanticInfo)	03
				Communicateur	01
Participants de Tsévié	34				
5	Tabligbo 02 août 2023	Lomé- Tabligbo- Lomé : 160 km	Données contextuelles et déclarations systématiques (PIGNAN-GNANSA)	Industries extractives (21 venues d'ailleurs et 2 locales)	23
				Maires	03
				Chefs	02
				CVD	03
				Administration locale (OTR, DGMM, Environnement/ANGE)	04
				OSC	03
				Médias locaux (ATOP, Djena Info)	02
				Communicateur	01
Participants de Tabligbo	41				
6	Vogan 04 août 2023	Lomé-Vogan- Lomé : 120 km	Licences/Contrats miniers et déclarations systématiques (SOGLE)	Maires	04
				Régies financières de l'Etat et Agences gouvernementales	10
				Industries extractives	23
				Chefs traditionnels	02
				CVD	04
				OSC (ADEMIR,	02
				Médias (ATOP, Bridge FM)	02
				Communicateur	01
Participants de Vogan	48				
7	Lomé Sept. 2023	100 km	Résultats et impact de l'ITIE (KOUGBLENOU)	Agences gouvernementales	09
				Industries extractives	23
				OSC	05
				GMP (représentant du Comité de Pilotage)	03
				Maires	07
				PTF	05
				Journalistes/représentants des médias (non participants)	20
				Communicateur	01
				Participants de Lomé	53
				Equipe ITIE (8) x 7 lieux	56
	Distance	2320 km	Total des participants	325	

Liste des membres de l'équipe ITIE

	Nom et Prénoms	Titre/Fonction	Catégorie
1	AGBEMADON Kokou Didier	Coordonnateur national	II
2	DZIVENOU Mensah Kwami Kumah	Chef Cellule Information et Communication	III
3	AMEKUDZI Koffi Séwonou	Chef Cellule Administration et Renforcement de capacités	III
4	VOEDZO Amavi	Chef Comptabilité et Finances	III
5	FANGLA Awoéfa	Assistante du CN	III
6	KITEGI Koami Mawouéna	Informaticien	III
7	AKOUBIA Mawuto Gagno	Juriste	IV

Liste des communicateurs

N°	Date et Lieu	Communicateurs	Catégorie
1.	Atakpamé 23-24 juillet 2023	CHAKBERA Adji, Directeur de la rédaction de Radio Lomé	II
2.	Sokodé 25-26 juillet 2023	SEWONOU Biova Kodjo, représentant du Commissaire des impôts au CP	II
3.	Kara 27-28 juillet 2023	ANGE	II
4.	Tsévié 30-31 juillet 2023	ANGE/Ministère (MERF)	II
5.	Tabligbo 1 ^{er} -2 août 2023	PIGNAN-GNANSA, Unité des Politiques Fiscales, MEF	II
6.	Vogan 3-4 août 2023	SOGLE Damégare, DGMG	II
7.	Lomé Septembre 2023	KOUGBLENOU Kossi Pius, DE ONG ACOMB, membre du Comité de pilotage	II
Total			

Annexe 2 :
Les différentes communications sur les thèmes de la dissémination